



Projet HARPEGE 3

Comité de suivi – fin de projet

20 juin 2023 – 9h30-12h. Visioconférence

Relevé de conclusions

Participants

CRPMEM Bretagne : Gabriel MIGNERON, Nolwenn HAMON, Sophie LECERF, Jacques Doudet, Julien DUBREUIL

OFB : Bertrand AUGE, Hugues CASABONNET, Olivier ABELLARD

CDPMEM 22 : Servane LECALVEZ

CDPMEM 35 : Violaine MERRIEN

CDPMEM 56 : Gilles HAZEVIS, Céline D'HARDIVILLE, Marine TAILFER

CRPMEM Normandie : Romain MEROUR

COREPEM : Roxane BOULLARD

Préfecture Maritime Atlantique : Pierre MISKO

DIRM NAMO : Marie BEAUSSAN, Estelle GODART, Christelle GUYON

DDTM 56 : Bruno POTIN, Marie VALIN

Communauté de Communes Belle-Île en Mer : Julien FROGER

EPTB Vilaine : Aurore LE BRETON

Saint-Brieuc Agglomération : Morgane OISEL

Syndicat mixte grand site Cap d'Erquy-Cap Fréhel : Aurélien PIERRE

DREAL Bretagne : Ophélie LE CLOIREC

Excusés

Grégory METAYER (CDPMEM 22), Michel LEDARD et Pierre-Jean BERTHELOT (DREAL Bretagne)

Cf. diaporamas présentés en séance : présentation synthétique + présentation détaillée par site Natura 2000

Objectifs :

Dernier comité de suivi du projet Harpege 3 (qui s'est terminé le 1^{er} juin 2023) pour dresser le bilan des travaux menés, et identifier les besoins pour finaliser les analyses de risques.

Ordre du jour :

1. **Bilan d'avancement général**
2. **Avancées des propositions de mesures des professionnels à Belle-Île en Mer et Houat-Hœdic**
3. **Bilans détaillés par site**
 - Houat-Hœdic
 - Belle-Île
 - Estuaire de la Vilaine
 - Massif dunaire Gâvres Quiberon
 - Baie de Saint-Brieuc Est
 - Cap d'Erquy-Cap Fréhel
 - Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon

Introduction

Jacques DOUDET remercie les participants de leur présence à ce dernier comité de suivi. Le projet s'est terminé début juin 2023 mais toutes les actions n'ont pas pu être finalisées. Il évoque le contexte de mobilisation de la filière pêche début 2023 suite aux inquiétudes de la profession face aux questions environnementales. Le calme est revenu et le Bureau du CRPMEM a voté une motion pour la poursuite des travaux liés aux analyses de risques Natura 2000, mais il subsiste des malentendus.

Nolwenn HAMON remercie Noëlie DEBRAY qui était impliquée sur le projet et a terminé son contrat à l'OFB en mai.

1. Bilan d'avancement général

Présentation synthétique par Sophie LECERF du bilan global du projet (période, durée, budget, réunions passées), et de l'avancement général des actions sur les sept sites Natura 2000 concernées : diagnostic pêche, analyse de risques, propositions de mesures. Les actions qui restent à faire ou les réponses en attente sont identifiées.

Sur chaque site (excepté Estuaire de la Vilaine et Gâvres Quiberon où les analyses sont moins avancées), des arbitrages des services de l'Etat sont attendus pour statuer sur certains niveaux de risques, et un avis est attendu sur les propositions de mesures faites par les pêcheurs sur Belle-Île et Houat-Hœdic. Des échanges détaillés sur ces sujets ont eu lieu lors des précédents comités de suivi, et des documents complémentaires ont été préalablement transmis (notes socio-économiques, demandes d'arbitrages sur la catégorie de chalut). En Bretagne nord, la concertation sur les mesures est en pause jusqu'à la rentrée, mais les propositions des professionnels n'évolueront pas.

Hugues CASABONNET partage les besoins exprimés et confirme que ces réponses de l'Etat sont nécessaires pour finaliser les ARP d'autant plus que les moyens disponibles se sont restreints (fin du financement FEAMP et du contrat de N. Debray) et du cumul de travail avec les projets à venir (projet national FEAMPA ARP espèces). Les services de l'Etat sont interrogés sur les délais et modalités de réponses.

Temps d'échange

- Jacques DOUDET souhaite inscrire dans le nouveau projet FEAMPA national, les travaux qui n'auraient pas été faits dans le temps d'HARPEGE 3. Le fait que tout ne soit pas abouti est lié aux difficultés méthodologiques rencontrées (courrier en ce sens transmis aux Ministères en 2022, avec réponse insatisfaisante reçue 1 an après), aux attentes d'arbitrages, et au contexte de protestation de la filière pêche début 2023. A budget constant, cela impliquerait de revoir certaines ambitions du nouveau projet.
- Estelle GODART indique que les services ont bien conscience des besoins d'arbitrages, et voient bien que l'on n'arrive pas à avancer. Les sujets sont techniques et certains demandent une concertation avec le sud atlantique (cas des gréements lourd/léger suite à CONTRAST). Les autres sujets relèvent d'échanges avec l'administration centrale et en région en interne services. Suite au Comité de suivi, un GT est prévu en juillet avec la Premar pour préciser la gouvernance entre services avant de revenir vers les Comités et l'OFB pour informer des arbitrages qui auront pu être pris, ou pour demander des informations manquantes qui ne permettraient pas de rendre un avis (connaissance des milieux, enjeux socio-éco...).
- Pierre MISKO confirme que les retours ne sont pas assez rapides mais que les services essaient d'améliorer la gouvernance inter Etat avec une note interne qui cadre mieux les rôles de chacun. Une 1ère réunion se tient début juillet en vue des arbitrages, qui n'exclut pas de devoir préciser à nouveau certains risques. Les arbitrages ne seront pas forcément rendus en septembre.
- Si les arbitrages doivent être priorisés, Hugues CASABONNET et Sophie LECERF rappellent que les attentes sont les plus fortes sur la Bretagne sud. A Houat-Hœdic les chalutiers et dragueurs de coquilles St-Jacques ont fait des propositions il y a 1 an, et on n'est pas une seule fois revenus vers eux depuis. A Belle Ile, les dragueurs d'oursins et de bivalves se sont réunis plusieurs fois et ont consenti des efforts, ils sont très inquiets pour leur métier, ils sont également en attente d'une réponse, il faut revenir vers eux rapidement.
- Julien FROGER confirme la dépendance intégrale à l'AMP de certaines unités de pêche. Malgré le contexte difficile de la filière, ils sont volontaires et impliqués avec une dynamique positive. A prendre trop de temps, on risque de n'aboutir à rien. Il préférerait qu'on avance sur cette base, et qu'on revoie les choses plus tard si besoin.

2. Avancée des propositions de mesures des professionnels à Belle-Île / Houat-Hœdic

Sophie LECERF présente les évolutions depuis le 3 février 2023 (précédent comité de suivi Bretagne sud), conformément avec ce qui avait été demandé par le Comité de suivi. Pour la drague à oursins et à bivalves à Belle Ile, les nouvelles concertations ont permis d'aboutir à des propositions complémentaires de fermetures spatiales. Des réflexions sont également en cours sur des adaptations techniques des engins pour alléger les dragues, et sur une réduction du contingent. Pour la drague à Coquille St-Jacques et le chalut de fond à Houat Hoedic, les pêcheurs ont proposé d'agrandir la zone de fermeture initiale qu'ils avaient proposée à Houat. Et le dragueur de bivalves a accepté des zones de fermetures spatiales sur tous les herbiers à Houat Hoedic et Belle Ile, après avoir retravailler légèrement les zonages. Ces éléments d'analyse de risques ont été présentés en GT Natura 2000 pour ces deux

sites le 25 mai dernier, les propositions sont jugées favorables par les membres des COPILs, avec simplement quelques questionnements sur la possibilité d'étendre certains secteurs à Houat au chalut de fond et la drague à coquille St-Jacques (secteur des Esclassiers dans la chaussée du Béniguet). Cf. compte-rendu du GT transmis en amont de ce Cosuiv.

Il est donc attendu un avis de l'Etat sur la suffisance ou non de ces mesures.

Temps d'échange

- Olivier ABELLARD évoque la question de la pêche en plongée pour les dragueurs d'oursins. Julien Froger indique qu'un pêcheur y réfléchit, plus par crainte de ne plus pouvoir travailler que par réelle envie. Les professionnels sont ouverts aux suggestions, mais il est nécessaire de les accompagner. Gabriel MIGNERON précise que la conversion dragueur-plongeur n'est pas simple (aptitudes médicales, cadre réglementaire à créer dans le Morbihan...).
- Julien DUBREUIL et Céline D'HARDIVILLE évoquent des discussions en cours sur des tests de dragues à patin (déjà utilisée aux Glénan), et sur des allègements des dragues existantes. S'il y a des volontés locales de faire évoluer les pratiques (engins ou techniques), le cadre réglementaire peut être adapté. Céline confirme que le Comité des pêches peut accompagner les professionnels, mais qu'il faut avoir des réponses concernant la suffisance des mesures (ex : un allègement de la drague à 50% est-il acceptable ?).
- La question de la réduction des contingents de pêche à la drague aux oursins est abordée. Céline D'HARDIVILLE informe qu'actuellement il y a une licence unique coquillages/oursins, avec un contingent de 20 licences. Tous n'exploitent pas l'oursin, il serait possible de scinder la licence et de définir un contingent plus restreint pour les dragueurs d'oursins (sur la base des antériorités de pêche). Cela passerait par une délibération CRPMEM, à approuver par arrêté du Préfet de Région après consultation publique. Hugues CASABONNET estime que cette réduction du contingent pour l'oursin serait une garantie que l'effort de pêche sur le maërl n'augmente pas et est donc importante en complément des zones de fermetures spatiales.
- *Note post-réunion : les nouvelles zones de fermeture spatiales proposées par les pêcheurs seront présentées au Conseil du CDPMEM56 du 08/07/2023 pour approbation.*

Bilans détaillés par site

En amont de la réunion, une présentation plus détaillée de l'avancement des ARP sur chaque site, et des questions en attente, a été transmise aux participants. Ces éléments reprennent sous forme synthétique ceux présentés lors des précédentes réunions du projet. Il avait été proposé aux participants de la réunion de faire part de leurs éventuelles questions spécifiques sur ces cas, pour pouvoir les aborder en séance si nécessaire.

En l'absence de demande particulière, en amont et lors de la réunion, ce point n'est pas abordé. Le diaporama reste disponible pour les membres du Comité de suivi.

Questions diverses / conclusion

- Gabriel MIGNERON s'interroge sur les risques forts associés à la pêche à pied sur le gisement de Castilly (site Estuaire de la Vilaine) et sur les éventuelles mesures réglementaires à venir. Sophie LECERF indique que les analyses techniques des risques ne sont pas terminées sur ce site, il reste des précisions à apporter et des échanges à avoir avec l'OFB pour valider les niveaux de RAOC. Mais pour le moment, le risque évoqué a effectivement été modulé à la baisse d'un niveau en modéré. Sans doute pourra-t-on réfléchir dans la phase mesures si la réglementation actuelle répond en partie au risque ou non. Nolwenn HAMON rappelle qu'il existe une procédure exceptionnelle de demande de baisse de deux niveaux, qui a par exemple été mobilisée sur les sites d'Iroise. Cette possibilité a été évoquée à plusieurs reprises lors du projet Harpege 3, sans être réellement tranchée, mais c'est une possibilité si cette conclusion est retenue collectivement. *Note post-réunion : Hugues Casabonnet rappelle que le courrier de réponse des ministères du 20/01/2023 stipule que cela concerne des cas exceptionnels non prévus par la méthode et soumis à avis du Copil du site.*
- Jacques DOUDET rappelle sa proposition d'articuler les travaux qui restent à mener avec le nouveau projet national ARP FEAMPA. Les partenaires du projet ont les justifications nécessaires pour expliquer ce report. La liquidation du projet HARPEGE 3 étant prévue pour fin juin 2023, Nolwenn HAMON propose de mentionner le fait que tous les travaux n'ont pas été terminés/initiés (essentiellement sur les 2 sites Estuaire de la Vilaine et Gâvres-Quiberon), et d'interroger les services de la DIRM sur les possibilités d'intégration dans le nouveau projet FEAMPA.
- Bertrand AUGÉ craint qu'une modification du projet FEAMPA ARP soit compliquée et prenne du temps (nombreux partenaires pour signer la convention, portage national). Des recrutements sont prévus en octobre à l'OFB sur ce projet, il ne faudrait pas que cette demande les impacte. Il interroge le CRPMEM si le besoin a été évalué et si l'intérêt financier de cette démarche est pertinent. Jacques DOUDET confirme que si on inclut ces travaux, il faudra revoir à la baisse des ambitions du projet. Cela ne constituerait pas une grosse modification, il s'agirait de modifier les objectifs pour les sites bretons (sans toucher au calendrier global ou au budget), avant un nouveau passage en CSN. Il reste une part non négligeable de travail sur les sites Harpege 3, avec des retards qui ne sont pas dus aux partenaires. Il a fallu attendre 1 an pour obtenir un retour des Ministères, et des questions posées en région aux services de l'Etat sont toujours sans réponse depuis avril 2022. Jacques DOUDET n'incrimine personne en région mais regrette que l'administration centrale laisse les équipes se débrouiller avec des objectifs non atteignables. Si l'intégration de ces travaux dans le nouveau projet FEAMPA n'est pas possible, il demande à ce que l'administration centrale propose une solution.
- Nolwenn HAMON précise que les heures prévues sur le projet HARPEGE 3 ont été consommées (analyses, concertation, rédactions de documents...), mais que les réponses attendues ne sont pas arrivées. Avec l'expérience des projets passés (Harpege 1 et 2), il n'est pas envisageable de travailler sur la suite de ces analyses de risques sans avoir du temps dédié (ex : propositions de mesures toujours en attente depuis 2018 sur de précédents sites, faute de temps fléché). Sophie LECERF confirme qu'on ne pourra pas se lancer dans de nouvelles ARP sans avoir terminé celles qui sont engagées, et sans avoir de procédure stabilisée du côté des services de l'Etat.

- Concernant les rapports d'analyses de risques, ils sont en cours de finalisation (versions provisoires, en attente des conclusions et arbitrages), ils seront transmis aux membres du Comité de suivi. Sophie LECERF propose de regrouper l'ensemble des documents (rapport, notes socio-économiques, comptes-rendus de réunions...) sur un cloud, un lien sera transmis prochainement.

En conclusion, il est prévu :

- **Liquidation d'Harpege 3 en indiquant que tout n'a pas été fait**
- **Sollicitation de la DIRM sur les possibilités d'intégrer la suite de ces travaux dans le projet FEAMPA**
- **Attente des retours de l'Etat à partir de juillet (avis et demandes de précisions éventuelles). Retour au plus tard en septembre pour les sites de Bretagne sud.**